

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 01342 Numéro SIREN : 539 976 787 Nom ou dénomination : 3 S LINGE DE MAISON

Ce dépôt a été enregistré le 27/12/2023 sous le numéro de dépôt 31315

2023

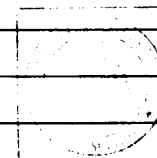
F-IDENTIF

F-IDENTIF

31315

A IDENTIFICATION DU DECLARANT:

Référence d'obligation fiscale	IS 1	☐ Cochez si vide
N° de SIREN	539976787	
Code activité NAF		



GREFFE

27 DEC. 2023

Désignation du déclarant :	
Désignation ou nom prénom	3S LINGE DE MAISON
Qualité ou complément de désignation	
Forme juridique	SARL
Adresse	1 RUE AUGUSTE BLANQUI
Complément de distribution	
Code postal	93200
Ville	SAINT DENIS
Pays	FRANCE

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE SAINT-DENIS (Seine-Saint-Denis)

Désignation du conseil :	
Dénomination du conseil	
Complément de dénomination du conseil	
Complément 2 de dénomination du conseil	

B REGIME FISCAL:

Catégorie fiscale	Catégorie fiscale BIC/IS
Régime fiscal	Catégorie fiscale BIC/IS régime réel simplifié
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	Impôt sur les sociétés
Cession/cessation d'activité ou Décès de l'exploitant	-
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration	Dépôt non provisoire

C PERIODES:

Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2022	Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2022
Durée de l'exercice ou période N	12	Date d'arrêté provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2021	Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

D MONNAIE

Code monnaie :	EUR
----------------	-----

2023

2065

IMPOT SUR LES SOCIETES - page N°1

Si PME innovantes	☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)	☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE:			
Adresse du siège social:			
Adresse	1 RUE AUGUSTE BLANQUI	Complément	
Code postal	93200	Ville	SAINT DENIS
Pays	FRANCE		
Ancienne adresse en cas de changement:			
Adresse	1 RUE AUGUSTE BLANQUI	Complément	
Code postal	93200	Ville	SAINT DENIS
Pays			

REGIME FISCAL DES GROUPES			
Désignation		Complément	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante:		Forme juridique	
Adresse		Complément	
Code postal		Ville	
Pays			

B ACTIVITE			
Si vous avez changé d'activité	☐	Activités exercées (libellés)	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION :						
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit		9577
	Bénéfice imposable à 15%		0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		0
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		0			
PV à long terme imposables à 19%	0	Autres PV imposables à 19%	0	PV à long terme imposables à 0 %	0	PV exonérées (238 quindécies)
						0
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprise nouvelle, art 44 sexies			☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
Entreprise nouvelle CGI art 44 septies	☐	Zone franche d'activité art.44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies			☐	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 octies A		
SII cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐			Autres dispositifs
Bénéfice ou déficit exonéré			0	Plus values exonérées relevant du taux de 15%		0

2023

2065

IMPOT SUR LES SOCIETES - page N°2

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	
Dans le secteur productif, art. 244 quater W	┐

D IMPUTATIONS	1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangères ayant donné lieu à un certificat de crédit d'impôt	0
	2 Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	0

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	0

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	0

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC	
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :	┐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
Numéro d'identification	
Nom	
Adresse	
Code postal	
Ville	
Pays	
Forme juridique	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	┐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	
Numéro d'identification	
Nom	
Adresse	
Code postal	
Ville	
Pays	
Forme juridique	

2023

2065

IMPOT SUR LES SOCIETES - page N°3

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		-		Si oui, indication du logiciel utilisé	
ECF		☐		Désignation du prestataire	
		Dénomination prestataire			
		Complément			
		Complément 2			
		Siren du prestataire			
		Numéro, type et nom voie du prestataire			
		Complément de distribution			
		Lieu-dit, hameau			
		Code postal			
		Ville			
		Pays			
Nom et adresse du comptable:		S / I :	-		Nom et adresse du conseil:
		Tél:			S / I :
					Tél:
Nom				Nom	
Adresse				Adresse	
Code postal				Code postal	
Ville				Ville	
Pays				Pays	
Forme juridique				Forme juridique	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:		N° Agrément:			Visa : CGA
					☐
					Viseur conventionné
					☐
Nom					
Adresse					
Code postal					
Ville					
Forme juridique					

2023

2065BIS

IMPOT SUR LES SOCIETES - ANNEXE A LA 2065 - page N°1

Si déposé néant, cochez la case :



I – RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1	Montant global brut des distributions:	Payées par la société elle-même	0
		Payées par un établissement chargé du service des titres	0
2	Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:		0
3	Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		0
4	Montant des autres distributions:		0

5	Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %	0
6	Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%	0
7	Montant des revenus répartis	Total (1 à 4) 0

J – RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant)		SARL	Sommes versées au cours de la période retenue pour l'assiette impôt stés					
- SARL : tous associés		Nbre parts soc. assoc. (2)	Année de verst (3)	Montant des sommes versées				
- SCA : associés gérants				À titre de traitements indemnités (4)	Représ.,mission, déplact		Autres frais professionnels	
- SNC ou SCS associés en nom ou commandités					Indemnités forfaitaires (5)	Rembours. (6)	Indemnités forfaitaires (7)	Rembours. (8)
- SEP , sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants (1)								
Nom		0	-	0	0	0	0	
Qualité								
Adresse								
Complément								
Code postal								
Ville								
Pays								

K - DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)	
Nom ou dénomination	
Complément	
Adresse	
Complément	
Code postal	
Ville	
Adresses des autres établissements	
Adresse	
Complément	
Code postal	
Ville	

2023

2065BIS

IMPOT SUR LES SOCIETES - ANNEXE A LA 2065 - page N°2

L - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)		0
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		0
MVLT imposées	À 0 %	À 15 %	À 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	0	0	0
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	0	0	0
MVLT réalisée au cours de l'exercice	0	0	0
MVLT restant à reporter	0	0	0

M - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	0
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	0

2023

2033A

1 - BILAN SIMPLIFIE

Si déposé néant, cochez la case :					Γ
ACTIF	Brut		Amort.-Provisions		Net N
	1		2		3
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010	200000	012	0	200000
Immobilisations incorporelles - Autres	014	0	016	0	0
Immobilisations corporelles	028	4500	030	4500	0
Immobilisations financières (1)	040	2562	042	2562	0
TOTAL I	044	207062	048	7062	200000
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050	0	052	0	0
Stocks marchandises	060	500	062	0	500
Avances et acomptes versés sur commandes	064	0	066	0	0
Créances (2) clients et comptes rattachés	068	0	070	0	0
Créances autres (3)	072	0	074	0	0
Valeurs mobilières de placement	080	0	802	0	0
Disponibilités	084	3116	086	0	3116
Charges constatées d'avance	092	0	094	0	0
TOTAL II	096	3616	098	0	3616
TOTAL GENERAL (I + II)	110	210678	112	7062	203616

PASSIF			Exerc. N	
Capital social ou individuel	120		6000	
Ecart de réévaluation	124		0	
Réserve légale	126		600	
Réserves réglementées	130		0	
Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...	131	0	132	0
Report à nouveau	134		-9669	
Résultat de l'exercice	136		-9577	
Subventions d'investissement	137		0	
Provisions réglementées	140		0	
TOTAL I	142		-12646	
TOTAL II	154		0	
Emprunts et dettes assimilées	156		0	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		0	
Fournisseurs et comptes rattachés	166		0	
Autres dettes (dt cptes courants d'associés de l'exercice N	169	0	172	216262
Produits constatés d'avance	174		0	
TOTAL III	176		216262	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	180		203616	

Renvois :

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	0	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	0
--	-----	---	--------------------------------	-----	---

2023 Régime BIC/IS Réel Simplifié

(2) Dont créances à plus d'un an	197	0	(5) Coût de revient des immo. ac.	182	0
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	0	(5) Prix de vente hors TVA ...	184	0

2023

2033B

2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste) - page N°1

Si déposé néant, cochez la case :

☐

A - RESULTAT COMPTABLE						N
Ventes de marchandises		Dont export{	209	0	210	47800
Production vendue biens		Et livraisons{	215	0	214	0
Production vendue services		Intracommunautaires{	217	0	218	0
Production stockée					222	0
Production immobilisée					224	0
Subventions d'exploitation reçues					226	0
Autres produits					230	10200
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	58000
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					234	18534
Variation de stock (marchandises)					236	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					238	0
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					240	0
Autres charges externes	Dont crédit-bail mobilier	0	Immobilier	39738	242	46815
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle)		243	1347	244	1347
Rémunérations du personnel					250	0
Charges sociales					252	0
Dotations aux amortissements					254	0
Dotations aux provisions					256	0
Autres charges	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259	0	262	0
	Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles			0		
Total des charges d'exploitation (II)					264	66696
1 - Résultat d'exploitation (I - II)					270	-8696
Produits financiers				(III)	280	0
Produits exceptionnels				(IV)	290	0
Charges financières				(V)	294	881
Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	(VI)	347	0	300	0
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348	0		
Impôts sur les bénéfices				(VII)	306	0
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)					310	-9577
B - RESULTAT FISCAL		Rep. le bén. compt. c. 1, déf. compt. c. 2	312	0	314	9577
Rémunérations et avantages personnels non déductibles			316	0		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles			318	0		
Provisions non déductibles			322	0		
Impôts et taxes non déductibles			324	0		

2023 2033B

2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste) - page N°2

Divers dt intérêts excédentaires cptes crts d'associés					247	0	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC		248	0	330	0	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option					(Part de loyers dispensés de réintégration)			249	0	251	0		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										998	0		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										999	0		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											997	0	
Dédutions	Entreprise nouvelle (44 sexes)	986	0	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	0	Zone restruct. défense (44 terdecies)		127	0	342	0	
	Zone revitalisation rurales (44 quindécies)	138	0	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	0							
	Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)	981	0	Jeune entreprise innovante (44 sexes A)	989	0	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993	0			
	ZFANG 44 quaterdecies	345	0	Investissements outre mer	344	0	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)		992	0			
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit							346	0	350	0	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)							655	0			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)							643	0			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)							645	0			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)							647	0			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)							648	0			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)							641	0			
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)							990	0			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)							649	0			
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs						Bénéf. c. 1, déf. c. 2				352	0	354	9577
Déficit de l'exerc. reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)										356	0		
Déficits antérieurs reportables					0	Dt imputés / le résultat :						360	0
Résultat fiscal après imputation des déficits						Bénéf. col 1, déf. col 2				370	0	372	0

2023 2033C
3 - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS VALUES - page N°1

Si déposé néant, cochez la case :

☐

I - IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immos en début d'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice		Réévaluation légale
										Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Immo incorp-Fonds commercial		400	200000	402	0	404	0	406	200000	0
Immo incorp-Autres		410	0	412	0	414	0	416	0	0
Immobilisations corporelles	Terrains	420	0	422	0	424	0	426	0	0
	Constructions	430	0	432	0	434	0	436	0	0
	Install. techniques mat. et out. indus.	440	0	442	0	444	0	446	0	0
	Install. générales aménagements divers	450	0	452	0	454	0	456	0	0
	Matériel de transport	460	4500	462	0	464	0	466	4500	0
	Autres immobilisations corporelles	470	0	472	0	474	0	476	0	0
Immobilisations financières		480	2562	482	0	484	0	486	2562	0
TOTAL		490	207062	492	0	494	0	496	207062	0

II - AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495	0	497	0	498	0	499	0
Autres immobilisations incorporelles		500	0	502	0	504	0	506	0
Immobilisations corporelles	Terrains	510	0	512	0	514	0	516	0
	Constructions	520	0	522	0	524	0	526	0
	Installations techniques matériel et outillage industriel	530	0	532	0	534	0	536	0
	Installations générales aménagements divers	540	0	542	0	544	0	546	0
	Matériel de transport	550	4500	552	0	554	0	556	4500
	Autres immobilisations corporelles	560	0	562	0	564	0	566	0
TOTAL		570	4500	572	0	574	0	576	4500

2023 2033C
3 - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES - page N°2

III - PLUS OU MOINS-VALUES									
Nature des immobilisations	Valeur d'actif			Amortiss.		Valeur résiduelle		Prix cession	
	0			0		0		0	
TOTAL	578	0		580	0	582	0	584	0

Nature des immobilisations (Attention : cette information ne figure sur les lignes ci-dessous que pour la présentation du formulaire. La donnée KA/FTX n'est transmise qu'une fois pour chaque ligne pour chaque ligne du tableau, ci-dessus)	Plus ou moins-values			
	Court terme	Long terme		
		19%	15% ou 12,8%	0%
	0	0	0	0

				586	0	581	0	587	0	589	0
Plus-values taxables à 19%	579	0	Régularisations	590	0	583	0	594	0	595	0
TOTAL				596	0	585	0	597	0	599	0

2023 2033D
4 - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS
REPORTABLES - DIVERS - page N°1

Si déposé néant, cochez la case :

☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

A - Nature des provisions		Montant début ex.		Augmentations		Diminutions		Montant fin ex	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	0	602	0	604	0	606	0
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	0	603	0	605	0	607	0
	Autres provisions réglementées	610	0	612	0	614	0	616	0
Provisions pour risques et charges		620	0	622	0	624	0	626	0
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	0	632	0	634	0	636	0
	Sur stocks et en cours	640	0	642	0	644	0	646	0
	Sur clients et comptes rattachés	650	0	652	0	654	0	656	0
	Autres provisions pour dépréciation	660	0	662	0	664	0	666	0
TOTAL		680	0	682	0	684	0	686	0

B Mouvements affectant la provision pour amortissement dérogatoire	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681	0	683	0
Autres immobilisations incorporelles	700	0	705	0
Terrains	710	0	715	0
Constructions	720	0	725	0
Installations techniques, matériel et outillage	730	0	735	0
Inst. générales agencements aménagements divers	740	0	745	0
Matériel de transport	750	0	755	0
Autres immobilisations corporelles	760	0	765	0
TOTAL	770	0	775	0

C - Ventilation des dotations aux provisions et charges à payer non déductibles

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	0
	0

Total à reporter	780	0
------------------	-----	---

II DEFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	9669
Déficits imputés	983	0
Déficits reportables	984	0
Déficits de l'exercice	860	9577
Total des déficits restant à reporter	870	0

2023 2033D
4 - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS
REPORTABLES - DIVERS - page N°2

III DIVERS		
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	0
Dont montant de la cotisation facultative Madelin	325	0
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	0
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	0
Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	0
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	9560
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	4477
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	0
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	0
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	0

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

2023 2033E
DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE - page N°1

Si déposé néant, cochez la case :	☐
-----------------------------------	--------------------------

Désignation de l'entreprise :	3S LINGE DE MAISON		
Exercice ouvert le :	01/01/2022	Et clos le :	31/12/2022

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	376	0
Dont apprentis	657	0
Dont handicapés	651	0
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	0
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	47800
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	0
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	0
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	0
Total 1	106	47800
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	10200
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	0
Subventions d'exploitation reçues	113	0
Variation positive des stocks	111	0
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	0
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	0
Total 2	144	10200
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	18534
Variation négative des stocks	145	0
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	6523
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	39738
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	5083
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	0
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	0
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	0
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	0
Total 3	152	69878

2023 2033E

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE - page N°2

IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	-11878
V Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	0
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-etablissement au sens de la CVAE		020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	0
Effectifs au sens de la CVAE		023	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	0
Période de référence - du		Au	
Date de cessation		186	

2023 2033F
Bénéfices industriels et commerciaux - Impôt sur les sociétés, Régime réel simplifié /
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Si déposé néant, cochez la case :	☒
-----------------------------------	-------------------------------------

Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société

Désignation de l'entreprise	3S LINGE DE MAISON	N° SIREN	53997678700017
Date de clôture de l'exercice			

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902	0
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	0

I - CAPITAL DETENU PAR DES PERSONNES MORALES

Forme juridique	Dénomination	Complément de dénomination	Numéro SIREN	Adresse
Complément adresse	Lieu-dit, hameau	Code postal	Ville	
Pays	Nombre de parts	% de détention		
		0	0	

II - CAPITAL DETENU PAR DES PERSONNES PHYSIQUES

Titre Nom patronymique	Prénom	Nom marital	Nombre de parts	% de détention
			0	0
Date de naissance	Département de naissance	Commune de naissance	Pays de naissance	
Adresse : numéro, type et nom voie	Complément de distribution	Lieu-dit, hameau	Code postal	
	Ville	Pays		

2023 2033G
Bénéfices industriels et commerciaux - Impôt sur les sociétés, Régime réel simplifié / FILIALES
ET PARTICIPATIONS

Si déposé néant, cochez la case : ☒

Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital

Désignation de l'entreprise	3S LINGE DE MAISON	N° SIREN	53997678700017
Date de clôture de l'exercice			

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE	905	0
--	-----	---

Forme juridique	Dénomination	Complément	N° SIREN (si société en France)
Adresse : Numéro type et nom voie	Complément de distribution	Code postal	Ville
	Pays	Pourcentage de détention	0

2023 2059I
Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant du service chargé des grandes entreprises

Si déposé néant, cochez la case :	☒
-----------------------------------	-------------------------------------

Exercice clos le	
N° SIRET	53997678700017
Dénomination de l'entreprise	3S LINGE DE MAISON
Adresse de l'entreprise	1 RUE AUGUSTE BLANQUI
Code postal	93200
Ville	SAINT DENIS

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DETENANT INDIRECTEMENT PLUS DE 50 % DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE (2)			
Forme juridique	Dénomination	Complément	N° SIREN (si société en France)
Adresse : numéro type nom de voie	Complément de distribution	Code postal	Ville
	Pays	Pourcentage de détention	0

Il s'agit des entreprises suivantes : - personnes physiques ou personnes morales ou groupements de droit ou de fait dont le chiffre d'affaires hors taxe ou le total de l'actif brut figurant au bilan est supérieur ou égal à 400 millions d'euros , - sociétés bénéficiant de l'agrément prévu à l'article 209 quinquies du CGI (régime de la consolidation).

2023

2067

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX - page N°1

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES			
Nom, prénoms et emploi occupé		Adresse complète	
1		Adresse	
		Complément	
		Code postal	
		Ville	
		Pays	
2		Adresse	
		Complément	
		Code postal	
		Ville	
		Pays	
3		Adresse	
		Complément	
		Code postal	
		Ville	
		Pays	
4		Adresse	
		Complément	
		Code postal	
		Ville	
		Pays	
5		Adresse	
		Complément	
		Code postal	
		Ville	
		Pays	
6		Adresse	
		Complément	
		Code postal	
		Ville	
		Pays	
7		Adresse	
		Complément	
		Code postal	
		Ville	
		Pays	

2023

2067

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX - page N°2

8		Adresse	
		Complément	
		Code postal	
		Ville	
		Pays	
9		Adresse	
		Complément	
		Code postal	
		Ville	
		Pays	
10		Adresse	
		Complément	
		Code postal	
		Ville	
		Pays	

2023

2067

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX - page N°3

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES									
	Rémunérations directes ou indirectes (dans le même ordre que ci-dessus)					Frais de voyage et de déplacement	Dépenses et ch. afférentes		Total des colonnes 5 à 8
	Rémunérat. toute nature	Indemnités allocations	Avantages en nature	Rbrsmt dépen personnelles	Total col. 1 à 4		Véhicules et autres biens	Imm. non affectés expl.	
	1	2	3	4	5		7	8	9
1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
T	0	0	0	0	0	0	0	0	0

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature à l'exception des objets conçus pour la publicité...	0
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacle.....	0
Total:	0

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE:			
Total des dépenses:		Bénéfice imposable:	
- de l'exercice (total col 9 + total col 10)	0	- de l'exercice	0
- de l'exercice précédent	0	- de l'exercice précédent	0

DECLARANT:	
Date:	
Lieu:	
Nom du signataire:	
Qualité du signataire:	

2023

2039

REPORT EN ARRIERE DES DEFICITS
(Article 220 quinquies du code général des impôts) - page N°1

I - Identification de l'entreprise

Activités exercées (Déclarer l'activité principale en premier)		Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés	☐
--	--	--	--------------------------

II - Option formulée lors du dépôt de la déclaration de résultats

Le soussigné	Dénomination		Déclare que l'entreprise désignée a opté, lors du dépôt de la déclaration de résultats, pour le report en arrière :	1 - du déficit	☐	Exercice au cours duquel a été constaté le déficit	Ouvert le :	
	Complément			2 - du déficit d'ensemble du groupe (art. 223 A du CGI)	☐		Clos le :	

Montant du déficit reporté en arrière (cf. ligne 15)

0

REPORT EN ARRIERE DES DEFICITS
(Article 220 quinquies du code général des impôts) - page N°2

1. DÉTERMINATION DU BÉNÉFICE D'IMPUTATION		Exercice N-1		
Taux de l'impôt sur les sociétés	1	27,5%	26,5%	15%
Bénéfice fiscal effectivement soumis à l'IS au taux normal ou au taux réduit	2	0	0	0
Calcul du bénéfice exclu				
Distributions effectuées par prélèvement soit sur le bénéfice au taux normal, soit sur le bénéfice au taux réduit	3	0	0	0
Fraction non distribuée des bénéfices imposés au taux normal et au taux réduit ayant donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt				
Montant de l'IS acquitté au moyen de crédits d'impôt attachés aux revenus mobiliers	4	0	0	0
Montant de l'IS acquitté au moyen des autres crédits d'impôt	5	0	0	0
Total des lignes 4 et 5 divisé par le taux de l'impôt correspondant à la colonne	6	0	0	0
Ligne 6 x ((ligne 2 - ligne 3) : ligne 2)	7	0	0	0
Fraction des bénéfices ayant ouvert droit au crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A) qui n'a pas été distribuée et n'a pas donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt				
Calcul du crédit d'impôt retenu en application des articles 220 quater et 220 quater A	8	0	0	0
Ligne 8 divisée par le taux d'impôt correspondant à la colonne	9	0	0	0
Ligne 9 x (ligne 2 - (ligne 3 + ligne 7) : ligne 2)	10	0	0	0
Montant du bénéfice exclu=total des lignes 3, 7 et 10	11	0	0	0
Bénéfice d'imputation=ligne 2 - ligne 11	12	0	0	0
2. IMPUTATION DU DÉFICIT				
Fraction du déficit reporté en arrière, dans la limite du montant le plus faible entre 1 000 000 € et le bénéfice fiscal d'imputation	13	0	0	0
Calcul de la créance (montant porté ligne 13 multiplié par le taux de l'impôt correspondant à la colonne)	14	0	0	0
Montant du déficit reporté en arrière=(totalisation des sommes portées ligne 13)	15	0		

3. DÉTERMINATION DES DÉFICITS REPORTABLES EN AVANT					
Montant du déficit constaté au titre de l'exercice ouvert le* :		Et clos le :		16	0
Montant du déficit reporté en arrière (reporter le montant de la ligne 15)				17	0
Montant du déficit reportable en avant (ligne 16 - ligne 17)				18	0
4. MONTANT DE LA CRÉANCE					
Totalisation des sommes portées ligne 14				19	0
5. ENTREPRISE AYANT FAIT L'OBJET D'UN RACHAT PAR SES SALARIÉS					
Montant du crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A du CGI) obtenu par la société constituée pour le rachat au titre de l'exercice N :				20	0
*(report de la ligne XJ du tableau n°2058-A ou ligne 354 du tableau n°2003-B)					

3S LINGE DE MAISON
Société à Responsabilité Limitée au capital de 6.000 euros
Siège social : 1 rue Auguste Blanqui
93200 SAINT DENIS
N° SIRET : 539.976.787.00017

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 31 MAI 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 31 mai à 14 heures, les associés de la S.A.R.L. 3S LINGE DE MAISON, Société à Responsabilité Limitée au capital de 6.000 euros divisé en 60 parts de 100 euros chacune, dont le siège social est à SAINT DENIS (93200), 1 rue Auguste Blanqui, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocations du Gérant remises en mains propres, au siège social.

La séance est ouverte sous la présidence de Mme FELLAH Taous associée de la Société.

Le Président constate que sont présents ou représentés à l'Assemblée :

Mme FELLAH Taous	20 parts
Mme FELLAH Yasmina	20 parts
Mlle FELLAH Nouria	20 parts
Total des parts présentes ou représentées à.....	60 parts =====

Le Président déclare, en conséquence, que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée :

1. Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et du rapport de gérance sur les opérations de l'exercice,
2. Quitus à la gérance,
3. Affectation du résultat de l'exercice,
4. Conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce,
5. Questions diverses.

F. F

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée:

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérante, ce dont l'Assemblée lui donne acte.

Le Président donne lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

Le Président déclare alors la discussion ouverte.

Après échanges de vue et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2022, les approuve dans leur intégralité tels qu'ils lui ont été présentés.

L'assemblée Générale donne un quitus entier et définitif à la gérance, pour sa gestion pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Gérant : Mme FELLAH Farida, gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale décide d'affecter le résultat négatif de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 9.577 euros de la manière suivante :

- report à nouveau	-9.669 euros
- résultat de l'exercice	-9.577 euros
Total	<u>-19.246 euros</u> =====

F. F

Après cette affectation, la situation nette de la société s'élèvera à -12.646 € euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les opérations relevant de l'article 223-19 du Code de Commerce sur les sociétés commerciales, déclare approuver les termes dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture, a été signé par les associés.

F E L L A H .

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. L. H.' or similar, with a horizontal line drawn through it.

3S LINGE DE MAISON
Société à Responsabilité Limitée au capital de 6.000 euros
Siège social : 1 rue Auguste Blanqui
93200 SAINT DENIS
N° SIRET : 539.976.787.00017

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT A L'A.G.O.

DU 31 MAI 2023

« Les comptes de l'exercice 2022 font apparaître un résultat net comptable négatif de (9.577) euros, que je vous propose d'affecter de la façon suivante :

- report à nouveau	-9.669 euros
- résultat de l'exercice	-9.577 euros
Total	-19.246 euros =====

Après cette affectation, la situation nette de la société s'élèvera à (12.646) euros.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que, pour les trois exercices précédents, il n'a pas été distribué de dividende ».

RESOLUTION VOTEE CONCERNANT L'AFFECTATION

DU RESULTAT

« DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale décide d'affecter le résultat négatif de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à (12.646) euros de la manière suivante :

- report à nouveau	-9.669 euros
- résultat de l'exercice	-9.577 euros
Total	-19.246 euros =====

Après cette affectation, la situation nette de la société s'élèvera à -12.646 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité ».

F , F

3S LINGE DE MAISON
Société à Responsabilité Limitée au capital de 6.000 euros
Siège social : 1 rue Auguste Blanqui
93200 SAINT DENIS
N° SIRET : 539.976.787.00017

RAPPORT DE GESTION SUR LA SITUATION
DE LA SOCIETE ET SON ACTIVITE DURANT L'EXERCICE 2022

Messieurs.

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre société afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de soumettre à votre approbation le rapport dont la présentation est prescrite par l'article 232-1 du Code de Commerce et les comptes annuels dudit exercice.

Les produits d'exploitation se sont élevés à 58.000 euros en 2022 contre 47.044 euros en 2021.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 66.696 en 2022 contre 55.607 euros en 2021. Le résultat d'exploitation s'élève à (8.696) euros contre (8.563) euros en 2021.

Les comptes de l'exercice 2022 font apparaître un résultat net comptable négatif de (9.577) euros, contre (9.553) euros en 2021, que je vous propose d'affecter de la façon suivante :

- report à nouveau	-9.669 euros
- résultat de l'exercice	-9.577 euros
Total	-19.246 euros

Après cette affectation, la situation nette de la société s'élèvera à (12.646) euros.

Conformément aux prescriptions légales, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices.

Pour l'exercice 2023, nous poursuivons nos efforts de recherche de nouveaux débouchés afin d'améliorer notre chiffre d'affaires.

F. F

Après lecture du présent rapport, nous vous demandons de bien vouloir statuer sur les résolutions soumises à vos suffrages, soit :

- examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et du rapport de gérance sur les opérations de l'exercice,
- quitus au Gérant de sa gestion,
- approbation de l'affectation du résultat de l'exercice,
- conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce,
- questions diverses.

La Gérance

FELLAH

